



URGENCE AIDE au GRAND ÂGE



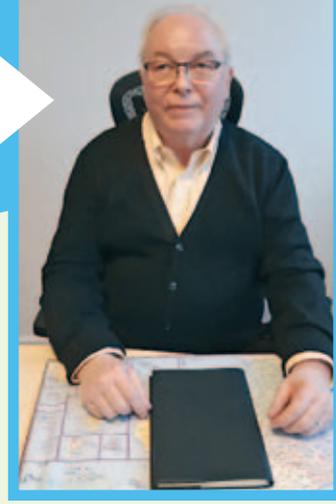
Lettre
aux élus
et
futurs élus





VOTEZ POUR LA DIGNITÉ DU GRAND ÂGE PAR DES MESURES CONCRÈTES

Le mot du président



Âges & Vie, association loi 1901, à but non lucratif fondée en 1981, a pour objectif de **faciliter la vie à domicile des personnes fragilisées par un handicap, une maladie, un grand âge.**

Notre **engagement depuis 39 ans** au domicile des bénéficiaires est important et indispensable. Notre souhait est de garantir des prestations de qualité pour les personnes les plus fragiles.

Notre volonté : « **la vie à domicile est un bien-être et un mieux vivre** ».

Nos valeurs sont de respecter les droits fondamentaux des personnes, leurs choix de vie et les protéger dans leur vie quotidienne. Notre certification AFNOR en est un gage de référence.

Nos coordinateurs, femmes et hommes des services, SAAD « Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile », SSIAD renforcé « Service de Soins Infirmiers à Domicile », ESA « Équipe Spécialisée Alzheimer », MAIA « Méthode d'Action pour l'intégration des services d'Aide et de soins » **œuvrent chaque jour pour une bonne qualité des prestations auprès des bénéficiaires.** Des personnels diplômés, formés, compétents agissent quotidiennement auprès des personnes.

Le travail d'aide à domicile est un métier difficile. Il requiert des qualités humaines et des compétences professionnelles.

Malgré les conditions satisfaisantes que propose Âges & Vie à ses salariés avec les moyens qui lui sont alloués, on ne peut que regretter le peu d'attrait pour les métiers du « grand âge ». Pour favoriser l'attractivité de ces métiers, **une meilleure rémunération est indispensable.**

Le reste : de vaines paroles !

Au nom du Conseil d'Administration d'Âges & Vie, de ses salariés, de ses usagers, **je réclame au Conseil Départemental un financement juste de l'aide à domicile**, pour pouvoir continuer la mission qu'ils se sont donnée depuis 39 ans.

Le Président
Christian HERING



Témoignages



Témoignage d'une bénéficiaire d'Âges et Vie

Lorsque le besoin d'aide s'est fait sentir, Madame B. a choisi de faire appel aux services d'Âges et Vie qui interviennent à son domicile depuis 2011.

Âgée de 70 ans, elle vit seule à son domicile à IVRY et se déplace presque exclusivement en fauteuil roulant.

Elle doit compter sur ses enfants pour sortir, car l'immeuble ne dispose pas de plan incliné accessible aux fauteuils roulants.

Ses ressources : 800 €.

Son loyer : 150 € par mois auquel il faut ajouter l'eau, l'électricité, le téléphone.

Elle bénéficie de l'APA qui lui donne droit à 72h

d'aide par mois, à raison de 3 h par jour en semaine, 1 h le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Les 72 h accordées ne sont pas toujours suffisantes : les heures en dépassement lui sont facturées 20.35 € pour les heures de semaine et 23 € pour les heures de dimanche et jours fériés (tarif autorisé par le département)

Si le tarif des heures d'aide à domicile augmentait, Madame B. nous dit qu'elle devra diminuer le nombre d'heures d'aide, faire davantage appel à ses enfants qui sont présents, mais n'habitent pas à proximité. Cela mettrait en difficulté son maintien à domicile.

Aujourd'hui Âges et Vie refuse de lui demander une participation différentielle de 3.65 €/H

Mais demain si nos élus n'agissent pas...

Facture du mois de **FEVRIER 2020**

Association AGES et VIE
Service d'aide et d'accompagnement à domicile
7 Avenue Maximilien Robespierre
94450 Ivry sur Seine
Tel: 01 48 81 13 20
Fax: 01 48 82 77 78
SIRET: 32591285500033

MME B
94200 IVRY SUR SEINE

Détail de la prise en charge financière.

Organisme	Particulier	Participation organisée	+ Verse participation	Débit valeurs	Fin valeurs
APA - Conseil Départemental	T4h	21,39 €	0,00 €	21,39 €	21,39 €

Coût de la participation restante

Détail	Nombre d'heures	Taux	MONTANT
	74h	0	0,00

Montant facture : 0,00 €
Reste dû sur factures antérieures : 0,00 €
Solde Général : 0,00 €

Total d'heures du mois : 74 heures

TOTAL A PAYER : 0.00 €

Facture du mois de **MARS 2020**

Association AGES et VIE
Service d'aide et d'accompagnement à domicile
7 Avenue Maximilien Robespierre
94450 Ivry sur Seine
Tel: 01 48 81 13 20
Fax: 01 48 82 77 78
SIRET: 32591285500033

MME B
94200 IVRY SUR SEINE

Détail de la prise en charge financière.

Organisme	Particulier	Participation organisée	+ Verse participation	Débit valeurs	Fin valeurs
APA - Conseil Départemental	T4h	21,39 €	0,00 €	21,39 €	21,39 €
Participation différentielle sur le coût réel	T4h	3,65 €	0,00 €	14,62 €	14,62 €

Coût de la participation restante

Détail	Nombre d'heures	Taux	MONTANT
Participation différentielle sur le coût réel	74h	3,65 €	270,10 €

Montant facture : 270,10 €
Reste dû sur factures antérieures : 0,00 €
Solde Général : 270,10 €

Total d'heures du mois : 74 heures

TOTAL A PAYER : 270.10 €

Témoignage de l'auxiliaire de vie

Auxiliaire de vie à Âges et Vie depuis 13 ans, Madame Y. a choisi ce métier après avoir pris en charge sa grand-mère atteinte de la maladie d'Alzheimer.

Les raisons de son choix : les relations avec les personnes, les situations différentes auxquelles il faut s'adapter pour bien répondre aux besoins.

Les tâches qui lui sont demandées : la toilette, le ménage, la préparation des repas, les sorties et les accompagnements, les démarches administratives, de la présence.

Les personnes qu'elle aide : des personnes âgées malades, des personnes de tout âge handicapées, atteintes de troubles psychologiques et mentaux résidant principalement à Ivry et Vitry.

Son expérience professionnelle et des formations lui ont permis d'obtenir le diplôme d'auxiliaire de vie. Salariée à temps complet en contrat à durée indéterminée, sa rémunération mensuelle varie entre 1200 et 1300 €, suivant la classification de la Convention Collective des Services d'aide et de soins à domicile.

Aujourd'hui, Âges et Vie finance intégralement sa carte de transport, le paiement des déplacements entre deux vacations et diverses formations, organise des réunions de travail pour réadapter certaines situations et des groupes de parole avec une psychologue pour gérer les plus difficiles. Du petit matériel (gants, tabliers) et des moyens techniques (lit médicalisé) soulagent les tâches.

La CNSA rassemble l'essentiel des financements de l'État et de l'assurance maladie consacrée à l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

La loi confie donc au conseil départemental du Val de Marne les réponses de proximité, le versement des aides individuelles.

Le Conseil Départemental du Val de Marne

Compétences

Le département est le chef de file de l'action sociale
 Il est important de rappeler que, par la loi du 13 août 2004, le département est chargé de définir et de mettre en œuvre l'action sociale et médico-sociale. Il assure :

- La définition et la mise en œuvre du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale au profit des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- La coordination de l'action sociale et le pilotage des Espaces autonomie (anciennement CLIC), du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)
- La distribution de prestations d'aide et d'action sociales, notamment l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et la PCH (Prestation Compensation Handicap)

Les services d'aide à domicile pour les personnes âgées et handicapées à faire face à leurs besoins et capacités de faire.

Ainsi Âges et Vie participe au projet de loi du Conseil Départemental en faveur des personnes âgées.

Âges et Vie a construit un partenariat avec les mairies, les associations, libéraux, afin de fluidifier le parcours de vie et de mieux soutenir les aidants.

Délégation

Le Conseil départemental, seul compétent depuis la loi du 28 décembre 2015, autorise les structures à intervenir auprès d'une population considérée comme fragile notamment des personnes en situation de handicap et personnes âgées en perte d'autonomie, Les services ont le statut de service médico-social et doivent remplir les obligations réglementaires strictes et rendre des comptes régulièrement au conseil départemental. Le conseil départemental contrôle notamment la qualité des prestations rendues par ces services.

Depuis 2005, Âges et Vie est agréé par le conseil départemental en tant que service à domicile prestataire.

- Les aides à domicile sont facturées par le conseil départemental.
- Les personnes bénéficiaires paient une facture correspondant d'une part à leur consommation d'heures et, d'autre part du transport.
- Âges et Vie ne facture pas d'ouverture ni de clôture de service.

Financement

Le Conseil Départemental a fixé un tarif unique pour toutes les structures d'aides agréées et autorisées dans le Val-de-Marne.
20,35 €/h en semaine et 23,00 € les jours fériés et week-ends.
 La personne aidée a « un reste à charge » dont le montant est fonction de ses revenus.

Le Conseil départemental fixe le tarif pour l'ensemble des structures agréées à **20,35 € en semaine et 23,00 € les jours fériés et week-ends**. Compte tenu de la situation financière de la personne aidée (isolement, état de santé, etc.), une participation financière importante est indispensable pour assurer les visites et suivis, garantir la qualité des interventions, couvrir les déplacements, soutenir les aidants... Pour tout cela, Âges et Vie

Et demain ?

Tendre vers un schéma cible

Une contractualisation entre des SAAD et le CD

Financements spécifiques sur la base de critères objectifs et transparents visant notamment à la maîtrise des restes à charge et à l'accessibilité du service.
 + financement de missions complémentaires liées à l'accompagnement des personnes (prévention, ...)

CNSA - DGCS - Travaux relatifs à l'allocation de ressources des SAAD - Version du 29/01/2018

Qui doit prendre en charge le financement des services d'aide à domicile ?

- Obtenir que le conseil départemental assume ses missions et sa responsabilité vis-à-vis des personnes âgées et handicapées ?
- Faire supporter aux bénéficiaires une participation financière ?
- Demander aux mairies de financer leur service d'aide par le biais de leur budget ?

La commune est en charge de l'action sociale de proximité. Ce sont le plus souvent les CCAS qui animent l'action générale de prévention, de développement social, de lutte contre l'isolement, de maintien du lien social, d'accès à la culture, d'adaptation des logements...

Âges et Vie	Les attendus d'Âges et Vie
<p>...interviennent pour aider les personnes... ce qu'elles n'ont plus l'envie ou les capa-...</p> <p>...à la mise en œuvre de la politique du... en faveur des personnes âgées et handica-...</p> <p>...réseau de partenaires (hôpitaux, méde-... CCAS, Centre de santé, MAIA...), afin de... et le parcours de soins des personnes, et</p>	<p>Âges et Vie depuis 1981 coordonne et met en œuvre des interven- tions individualisées et adaptées aux besoins des personnes dans le respect de ses fondements et de ses valeurs :</p> <p>Respecter les droits fondamentaux des personnes, leur choix de vie, les protéger et les aider par des services adaptés et de qualité.</p> 
<p>...est autorisé à fonctionner par le Conseil... e service d'aide et d'accompagnement à</p> <p>...salariés d'Âges et Vie.</p> <p>...es du service règlent à Âges et Vie une... ne part à l'exacte consommation des... tarif imposé par le Conseil départemental... s de frais supplémentaires : pas de frais... e dossier, pas de frais de gestion.</p>	<p>Le reste à charge est défini pour les bénéficiaires de l'APA sur la base du barème fixé par le Département à 20.35 €.</p> <p>Selon le service choisi, il peut y avoir un reste à charge additif sup- plémentaire conséquent.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Âges et Vie demande la reconnaissance par le Conseil Départe- mental de son juste prix • Âges et Vie demande que le différentiel entre le barème APA et le juste prix qui sera défini pour Âges et Vie ne soit pas à la charge des personnes.
<p>...du Val de Marne a reconnu le même tarif... ures intervenant sur le département :... 00 € en week-end.</p> <p>...in des personnes aidées par Âges et Vie... précarité, fin de vie...), une organisation... ble :</p> <p>...à domicile, adapter et gérer quotidienne-... rdonner avec les différents intervenants,</p> <p>...a un surcoût inférieur ou égal à 4,07 €.</p>	<p>Un financement adapté au juste coût.</p> <p>Or, les rapports publiés à la suite de la réflexion sur le grand âge et l'autonomie préconisaient un prix de revient sur tout le territoire dans une fourchette de 24 € à 25 € de l'heure.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En 2015, le Conseil Départemental a fixé à 23.24 € le tarif horaire d'Âges et Vie • En 2019, le tarif arrêté est de 20.35 € soit -13 % <p><u>Est-il concevable que la tarification de 2019 soit inférieure de 13 % à celle de 2015 ?</u></p>
<p>...le différentiel entre le barème APA défini... tal (20.35 €) et le juste coût d'une heure... ron soit 3.65 € manquants ?</p> <p>...partemental assume intégralement ses... té à l'égard des personnes âgées et handi-</p> <p>...ficiaires quels que soient leurs revenus ?</p> <p>...ont certaines font déjà supporter le déficit... es impôts ?</p>	<p>Il en va de votre responsabilité de futur élu !</p> <p>Nous, administrateurs d'Âges et Vie, avons rencontré des élus actuels des différentes communes de notre territoire. Bien sûr, l'effi- cacité et les compétences de notre personnel sont reconnues, mais, pour continuer notre action, il faut que le prix de revient réel de l'heure d'aide à domicile soit reconnu et rétabli !</p> <p>Si demain Âges et Vie disparaissait ? Demain quel sera votre engagement ? Pensez à vos proches ainés, malades, handicapés et transformez demain cet état des lieux catastrophique et générateur d'inégalités sociales, ces promesses de réformes avortées en actions concrètes et adaptées.</p>

Population de notre territoire

Les communes d'Ivry, Vitry, Villejuif, Kremlin-Bicêtre, Choisy le Roi, Thiais font partie du secteur Ouest du Val de Marne, correspondant au territoire d'activité d'Âges et Vie et de la MAIA.

Constatations à partir des prises en charge APA pour les personnes âgées aidées par Âges et Vie : tout retraité, quel que soit le niveau de ses revenus peut bénéficier de l'APA, le reste à charge étant calculé en fonction de ses revenus.

- 17 % des personnes prises en charge par Âges et Vie ont un taux de participation = 0 €.
- 60 % ont un taux de participation inférieur à 20 %, soit environ 4 € par heure.
- 13 % ont un reste à charge plus important, voire total.

Les bénéficiaires de l'APA sur les 6 communes d'intervention d'Âges et Vie représentent 30 % de l'ensemble des bénéficiaires APA du Val de Marne.

Les villes d'Ivry et de Vitry représentent 48 % des GIR 1 et 2 (les personnes les plus dépendantes) du secteur et la seule ville de Vitry représente 8.5 % des GIR 2 du département, 60 % des personnes aidées par Âges et Vie sont bénéficiaires de l'APA.

2 personnes sur 3 vivent seules à domicile.

Autres données démographiques :

À Vitry, 17 % des personnes âgées entre 60 et 74 ans ont un revenu mensuel en dessous du seuil de pauvreté : 867 € (observatoire des inégalités données 10 septembre 2019).

À Vitry, 9 % des personnes âgées de 75 ans et plus ont un revenu mensuel en dessous du seuil de pauvreté.

Peu de communes du Val de Marne présentent une population aussi défavorisée !

Désertification médicale :

- Sur les communes couvertes par Âges et Vie et la MAIA, 4529 personnes âgées de 60 ans et plus (du régime général) sont sans médecin déclaré (données issues de l'observatoire des fragilités).
- Le déficit des professionnels concerne également les paramédicaux, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes.

Ces dernières années, nombre de médecins sont partis en retraite, très peu ont été remplacés. C'est quasiment impossible pour les personnes âgées en forte perte d'autonomie de trouver un médecin qui réalise des visites à domicile.

Des discours, des promesses !

Les discours de nos politiques concernant le grand âge sont les mêmes depuis de très nombreuses années. Le 12 juin 2019, le premier ministre déclarait : « Dès le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale, nous enclencherons une première étape, avec des mesures favorisant le maintien à domicile et des investissements dans les EPHAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) ».

Tout devait être mis en place fin 2019 !

Nous sommes en 2020 et... toujours rien !

Malheureusement et c'est un fait, les disparités socio-économiques sur notre territoire ont et continueront à avoir un impact sur l'accès aux soins et sur la qualité de vie des personnes les plus fragiles.

Dès lors, il est de la responsabilité de nos élus territoriaux de prendre la mesure des écarts et d'y apporter une réponse cohérente. La loi confère au Département une mission en matière d'action sociale.

Il ne s'agit pas de brandir la notion d'équité pour traiter ces questions d'inégalité...

Il s'agit d'agir !



Des lendemains qui chantent ???

Rassurons-nous, nos dirigeants se soucient du Grand Âge !!!

Dans le précédent bulletin nous avons présenté le rapport Libault Grand Âge et Autonomie, sous-titré « Grand Âge le temps d'agir », rendu le 28 mars 2019. Il comportait 175 propositions pour une politique nouvelle et forte du grand âge.

En juin 2019 Myriam El Khomri, ministre du travail dans le gouvernement précédent a été chargée d'élaborer le plan de la première priorité : « **Investir dans l'attractivité des métiers du grand âge au domicile comme en établissement** ».

L'ambition affichée est de **faire des métiers du grand âge une filière d'avenir, reconnue pour une utilité sociale majeure**, l'objectif général étant de répondre au besoin massif de professionnels à former dans les prochaines années.

Le rapport comporte cinq axes :

Le premier axe propose d'**assurer de meilleures conditions d'emploi et de rémunération**. Il s'agit de remettre à niveau au plus tard le 1er janvier 2021 les rémunérations inférieures au SMIC dans les grilles des conventions collectives à domicile. Il est aussi prévu d'ouvrir 18 500 postes d'ici à fin 2024.

Le second axe envisage de **donner une priorité forte à la réduction de la sinistralité et à l'amélioration de la qualité de vie au travail**. Le taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT-MP) est tellement élevé qu'il justifie un programme spécifique dans le cadre de l'assurance maladie.

Le troisième axe a pour objectif de **moderniser les formations** et de changer l'image des métiers.

Le quatrième axe veut **innover en soutenant les démarches innovantes dans le champ de l'organisation du travail**. Le développement de la pratique avancée en gérontologie devrait être soutenu, par exemple en reconnaissant davantage l'expertise des infirmières.

Dans le cinquième axe, il s'agira de **garantir la mobilisation et la coordination des acteurs et des financements** au niveau national et dans les territoires.

Au niveau départemental des plateformes des métiers du grand âge seront chargées de mettre en œuvre un guichet unique de sécurisation des recrutements. Elles auront pour missions d'organiser la mobilisation et la coordination au niveau local autour des formations aux métiers du grand âge.

Au niveau national pour assurer la mobilisation des financements, un Comité National des métiers du grand âge sera mis en place. Il sera chargé de la coordination des différents acteurs dont relève le financement.

Plusieurs hypothèses ont été évoquées : utiliser le budget de la CRDS après apurement de la dette sociale prévu pour 2025, une deuxième journée de solidarité...

Cette question du financement devra être traitée de toute urgence. Âges et Vie et tous les services d'aide à domicile ne peuvent plus attendre.

Réagissons ensemble !



Mme Corinne ROY, assistante de soins en gérontologie à Âges et Vie, en compagnie de Mmes Agnès BUZYN et Myriam EL KHOMRI



Lettre ouverte aux élus et responsables politiques concernant le mode de financement du secteur de l'aide à domicile et ses **conséquences** sur l'**augmentation du reste à charge** des personnes aidées

Madame, Monsieur,

Nous avons souhaité, dans ce bulletin, vous informer, **vous alerter sur les conséquences actuelles des politiques relatives au grand âge et à l'autonomie.**

Nous voulons simplement faire reconnaître et valoir notre place d'acteur, en tant que citoyen, en tant qu'association.

Le secteur de l'aide et des soins à domicile est à bout de souffle. Les signaux d'alarme ont été tirés. Cette situation catastrophique est établie et confirmée dans de nombreux rapports d'évaluation ministériels, parlementaires. À quoi serviront-ils ?

La situation de Madame B évoquée en page 3 est emblématique. **Le Conseil d'Administration d'Âges et Vie porte haut et fort sa décision de ne pas faire payer un supplément de reste à charge** au-delà de ce que les textes prévoient, car Madame B et, avec elle la presque totalité des personnes prises en charge par Âges et Vie, ne pourraient pas l'assumer financièrement.

Le Conseil d'Administration d'Âges et Vie a décidé de ne pas sortir de la tarification. **Il veut maintenir un dialogue de gestion avec le Conseil Départemental** afin de rechercher ensemble les moyens nécessaires et suffisants pour exercer sa mission auprès des personnes les plus vulnérables.

Il veut aussi **la reconnaissance et la valorisation de tous les métiers de l'aide à domicile.**

Alors, il ne s'agit pas, selon nous, de se renvoyer la responsabilité quant aux compétences en matière d'organisation médico-sociale, mais de marquer ici **notre volonté de trouver avec les responsables élus et l'exécutif les solutions pour sortir de cette situation chaotique.**

Si demain nous devons faire payer la personne âgée ou handicapée un reste à charge supplémentaire que celui prévu par les textes, **nombre de personnes vulnérables devront renoncer à faire appel à nous.** Dès lors, est-ce qu'une autre structure pourrait intervenir dans les mêmes conditions et sans faire payer aux personnes ce coût supplémentaire, rien n'est sûr.

Alors, nous le redisons, la lutte contre les inégalités ne doit pas se limiter à des intentions ou des incantations. Elle doit se traduire par **des actions concrètes.**

Nous sommes tous concernés et c'est à ce titre que nous vous informons. Ensemble, interpellons les élus, futurs élus pour qu'ils prennent la bonne mesure de la situation et qu'ils agissent, chacun à leur niveau, pour trouver ensemble une solution cohérente et adaptée à cet enjeu.

Vous pouvez, à votre tour, adresser cette page détachable à vos élus et futurs élus.



ÂGES ET VIE

7 avenue Robespierre
94400 VITRY SUR SEINE

Tél. : 01.46.81.15.35
Fax : 01.46.82.77.78

Site : www.agesetvie.fr
e-mail : ages.et.vie@wanadoo.fr

SERVICES D'AIDE À DOMICILE INDISPONIBLES

BONJOUR,
EN L'ABSENCE DE
**POLITIQUE
PUBLIQUE
ET DE MOYENS**
DÉDIÉS AU SECTEUR,

**NOUS NE SOMMES
PAS EN MESURE DE
RÉPONDRE
À VOTRE DEMANDE
D'ACCOMPAGNEMENT
À DOMICILE.**

**EN CAS
D'URGENCE,**
MERCİ DE CONTACTER
LE GOUVERNEMENT.
#ABOUTDESOUFFLE

